



**Présentation du Secrétaire d'Etat Jacques de Watteville  
devant la Commission des affaires étrangères (AFET) du PE  
- 13 février 2017 -**

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous remercier pour l'opportunité qui m'est donnée d'évoquer les relations entre la Suisse et l'UE devant votre Commission. Avant d'aborder les principaux dossiers d'actualité entre l'UE et la Suisse, je souhaiterais rappeler le cadre dans lequel se développent ces relations.

La Suisse et l'UE partagent les mêmes valeurs fondamentales. De par sa position géographique et son histoire, la Suisse entretient des relations étroites et riches avec ses voisins. Elle est aussi concernée par les crises migratoire, économique, financière ou encore sécuritaire que traverse le continent. Elle prend part aux efforts européens pour faire face à ces défis communs dans un esprit solidaire. Par exemple, elle participe, tant financièrement qu'en détachant du personnel, aux opérations de l'agence FRONTEX et a apporté un soutien à l'Italie et à la Grèce, par exemple dans le cadre d'EASO. Elle s'est également engagée volontairement à participer aux programmes de relocalisation et de réinstallation de migrants.

En termes économiques, plus de la moitié des exportations suisses sont dirigées vers l'UE, tandis que près de trois quarts des importations suisses en proviennent. Chaque jour ouvrable, près d'un milliard d'euros de marchandises sont échangées entre la Suisse et l'UE. Ainsi la Suisse était-elle en 2015 le 3<sup>ème</sup> partenaire de l'UE pour le commerce de marchandise et le 2<sup>ème</sup> partenaire de l'UE pour le commerce des services.

Depuis l'introduction de la libre circulation des personnes en 2002, l'immigration en provenance des Etats de l'UE et de l'AELE a considérablement augmenté en Suisse. La population résidant de manière permanente en Suisse est passée de 7,3 millions en 2002 à 8,3 millions de personnes en 2015. Aujourd'hui, plus d'1,3 millions de citoyens de l'UE et de l'AELE vivent en Suisse. Et plus de 300'000 frontaliers viennent chaque jour y travailler.

La Suisse contribue largement à la mobilité en Europe et, de façon générale, aucune autre frontière européenne n'est autant traversée chaque jour que celle qui sépare notre pays de ses voisins.

Avec la construction de lignes ferroviaires à travers les Alpes pour une valeur d'environ 20 milliards d'euros, la Suisse érige de nouvelles capacités de transport pour fluidifier les échanges commerciaux dans le marché intérieur européen. Cela comprend, par exemple, le tunnel de base du Saint-Gothard, le plus long tunnel ferroviaire du monde, qui a été inauguré l'année passée.

Les domaines de coopération entre la Suisse et l'UE sont extrêmement variés, nous n'allons donc pas tous les citer. Notons également que dans le domaine de la fiscalité, la Suisse s'engage à mettre en œuvre les standards internationaux. Un projet de réforme de la fiscalité des entreprises a néanmoins été refusé hier par le peuple suisse. Les opposants à cette réforme avaient axé leur campagne sur les conséquences financières de la réforme mais ne s'étaient pas opposés à la mise en œuvre de ces standards internationaux. Le gouvernement suisse entend donc rapidement élaborer une nouvelle base légale pour honorer ses engagements. Le 1<sup>er</sup> janvier de cette année,

l'accord entre la Suisse et l'UE sur l'échange automatique de renseignements est par ailleurs entré en vigueur.

Au vu de leurs liens substantiels sur les plans politique, économique, sécuritaire et culturel, la Suisse et l'UE ont un intérêt stratégique mutuel à faire fructifier une relation à la fois stable, prévisible et étroite. Il est notamment essentiel pour les acteurs économiques de pouvoir développer leurs activités sur des bases solides.

Comme vous le savez, ces trois dernières années, les relations entre la Suisse et l'UE ont été marquées par l'adoption, par le peuple suisse et les cantons, de nouvelles dispositions constitutionnelles sur le contrôle de l'immigration.

Dans un premier temps, le Conseil fédéral a cherché à trouver une solution concertée avec l'UE sur la libre circulation des personnes dans le cadre de consultations intensives. A la demande de l'UE, les consultations ont néanmoins été suspendues à partir de la fin 2015 afin d'éviter toute interférence avec la campagne en vue du référendum britannique sur une sortie de l'UE. Suite au référendum britannique, les discussions ont repris mais l'UE a durci ses positions. Il n'a alors pas été possible de s'entendre dans les délais impartis et le Parlement suisse a dû prendre le dossier en main sans qu'une solution concertée soit finalisée.

En décembre 2016, le Parlement suisse a adopté une loi de mise en œuvre des dispositions constitutionnelles qui repose sur meilleure utilisation du potentiel de main d'œuvre en Suisse puis sur l'obligation d'annoncer les postes vacants auprès des offices régionaux de placement dans les secteurs avec taux de chômage élevé. Les mesures prévues dans la loi visent donc à la réinsertion des chercheurs d'emploi dans le marché de travail et ils sont destinés à chaque personne en recherche d'emploi inscrite auprès des offices régionaux de placement suisses, indépendamment de leur nationalité. Cette loi respecte l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE. Son adoption a également permis la ratification du protocole d'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie et la pleine participation de la Suisse dans le programme Horizon 2020 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. La loi est sujette à référendum et le délai de récolte des 50'000 signatures nécessaires à demander un tel référendum court jusqu'au 7 avril 2017.

Les défis posés par l'adoption des nouvelles dispositions constitutionnelles en février 2014 ont ainsi pu être surmontés. Des efforts considérables ont été fournis – dans un climat politiquement tendu – pour trouver une solution qui préserve la libre circulation des personnes. Cela reflète notre volonté de préserver la voie bilatérale avec l'UE.

Désormais, les relations entre la Suisse et l'UE devraient donc pouvoir reprendre un cours normal. Dans un contexte international peu stable et face aux différentes crises que traverse le continent européen et face aux défis considérables auxquels nous sommes confrontés, il est d'autant plus important de renforcer la coopération entre partenaires qui partagent les mêmes valeurs. En outre, le sujet de la libre circulation des personnes reste délicat en Europe et en Suisse également. Plusieurs autres votes populaires susceptibles d'affecter la libre circulation des personnes pourraient être à l'agenda politique suisse durant les prochaines années.

Dans ce contexte, l'objectif du gouvernement suisse reste de consolider et développer la voie bilatérale. Pour ce faire, il entend poursuivre les négociations sur les mécanismes institutionnels des accords d'accès au marché entre la Suisse et l'UE. Depuis le lancement des négociations en mai 2014, des progrès substantiels ont été réalisés mais il reste des points importants encore ouverts, en particulier en ce qui concerne la question du règlement des différends. Le gouvernement suisse reconnaît l'avantage d'assurer une mise en œuvre homogène des accords d'accès au marché pour éviter des discriminations et assurer des conditions égales pour les opérateurs suisses et de l'UE. Mais pour qu'une entente soit possible, le futur accord devra être équilibré et respecter

l'autonomie ainsi que l'ordre juridique des parties. En Suisse, la question est très délicate et les négociations sur les mécanismes institutionnels sont suivies avec grande attention.

Aujourd'hui, il importe que la Suisse et l'UE puissent reprendre leurs travaux dans un climat constructif. Alors qu'une solution a été trouvée pour la libre circulation des personnes, la Suisse attend de l'UE qu'elle débloque les dossiers qui avaient été freinés par la Commission au moment des controverses sur la libre circulation des personnes.

Depuis janvier 2017, seuls deux négociations concernant une coopération dans le domaine de l'aide au développement et de la protection civile ont pu être relancées. Une quinzaine d'autres dossiers – souvent de nature technique – sont encore bloqués à ce jour ! Il s'agit par exemple d'une mise à jour de l'accord sur les entraves techniques au commerce. Cette mise à jour vise uniquement à préserver l'accès au marché existant, suite à l'introduction de nouvelles législations sectorielles dans l'UE. Il s'agit par exemple aussi de faciliter la coopération en matière de luttes contre des pandémies. Depuis les années 2000, plusieurs crises sanitaires (grippe aviaire, Ebola, ...) ont démontré l'importance d'une coopération étroite entre les pays européens dans de telles situations. La Suisse et l'UE ont donc négocié un projet d'accord de coopération qui améliorerait l'échange d'informations entre leurs autorités compétentes. Or, la Commission en bloque la conclusion et demande qu'il soit soumis aux futurs mécanismes institutionnels au motif qu'il renvoie en partie au droit secondaire de l'UE (!). Cela est incohérent car un futur mécanisme institutionnel s'appliquera uniquement aux accords d'accès au marché.

De tels blocages sont regrettables car ils ne servent les intérêts d'aucune des parties et ont un impact négatif sur l'image de l'UE et sur le climat de coopération général. Pourtant, il y a aussi des domaines comme la justice et les affaires intérieures ou la politique étrangère et de sécurité, où les relations entre la Suisse et l'UE sont intenses et fonctionnent sans encombre depuis longtemps.

En conclusion, je voudrais rappeler que le peuple suisse a eu l'occasion, à de nombreuses reprises, d'exprimer son soutien à la voie bilatérale établie entre la Suisse et l'UE. Le Parlement suisse vient également de démontrer qu'il attache une importance particulière à la préservation de nos accords bilatéraux. Désormais, tous les dossiers ouverts entre la Suisse et l'UE devraient pouvoir avancer selon leurs mérites propres. Une nouvelle contribution de la Suisse à la cohésion pourrait également être envisagée à la lumière de l'état général de nos relations. En poursuivant l'objectif de consolider et développer la voie bilatérale, le gouvernement suisse garde à l'esprit le cadre de notre coopération et les bénéfices que retirent à la fois la Suisse et l'UE d'une relation stable, prévisible et étroite.

Merci pour votre attention.